

**INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE
« DYNAMIS SOLIDAIRE ISR »**

Nanterre, le 24 février 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)
« DYNAMIS SOLIDAIRE ISR ». A ce titre, nous vous informons de la modification suivante
apportée à votre FCPE à compter du 06 mars 2026.

- **Création d'une nouvelle catégorie de part**

La part PERCOL (code ISIN FR0014016GP5) est créée en date du 06 mars 2026. Elle est
réservée au PERCOL, dont les frais de gestion financière, les frais administratifs
externes à la société de gestion et les frais de gestion indirects sont à la charge des
porteurs.

Retrouvez le détail du fonctionnement de cette nouvelle catégorie de part dans le
règlement du FCPE.

Les autres caractéristiques de votre FCPE demeurent inchangées.

Ces changements n'impliquent aucune démarche de votre part.

Les documents réglementaires de votre FCPE mis à jour seront disponibles le 06 mars
2026 dans l'espace sécurisé de votre teneur de compte en épargne salariale ou
gestionnaire d'épargne retraite.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération
distinguée.



Alain CANDERLE
Directeur Général



ECOFI INVESTISSEMENTS – ENTREPRISE A MISSION

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP97004
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 7 111 836 € - 999 990 369 R.C.S. Nanterre - APE 66.30Z
Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers Graphiques n° FR308133_01LYLF
12 boulevard de Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex • Téléphone 33 (0) 1 44 88 39 00
www.ecofi.fr

